

OKWIND annonce le succès de son augmentation de capital de 3,8 M€ pour renforcer la situation de trésorerie de l'entreprise

Torcé - France, le 28 juillet 2026 – 17h45 CEST – Groupe OKWIND (FR0013439627 – ALOKW), spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes intelligents de génération et de management d'énergie dédiés à l'autoconsommation annonce la réalisation de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (le « DPS ») annoncée le 8 juillet 2026 (l'« **Augmentation de Capital** »).

Dans le cadre de cette opération, OKWIND a levé un montant brut total de 3,85 M€ correspondant à l'émission de 19 243 660 actions ordinaires nouvelles (les « Actions Nouvelles ») au prix unitaire de 0,20 €.

Marie-Sylvie BERTAIL, Directrice générale de Groupe OKWIND, déclare : « Le succès de cette augmentation de capital, souscrite à hauteur de 96,45% du montant visé, témoigne de la confiance de nos actionnaires, dont le soutien renouvelé confirme la crédibilité de notre trajectoire de rebond. Cette opération nous donne les moyens de renforcer notre trésorerie et de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Groupe : un OKWIND transformé et recentré, qui convertit son leadership technologique en accélération commerciale autour d'une offre différenciante associant production solaire, stockage et pilotage intelligent de l'énergie. Je remercie l'ensemble des actionnaires qui ont participé à cette augmentation de capital et ont ainsi décidé de nous accompagner dans cette étape clé de création de valeur ».

Rappel des objectifs de l'Augmentation de capital

L'augmentation de capital a pour objectif de consolider la trésorerie de la Société et de faciliter les discussions en cours avec ses créanciers.

Le produit de l'augmentation de capital sera intégralement consacré aux besoins courants de la Société comme énoncé dans le communiqué de lancement de l'opération du 8 juillet 2026. Il doit permettre à terme, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'entreprise telle qu'exposée dans ses communiqués en date du 11 février 2026 et du 12 juin 2026.

Résultats de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 24 juillet 2026, la demande globale (à titre irréductible, réductible et libre hors engagements de garantie) a porté sur 16.243.660 Actions Nouvelles souscrites au prix unitaire de 0,20 €, soit un taux de souscription de 81,42% par rapport aux 19 951 200 actions initialement proposées.

Ces souscriptions se décomposent comme suit :

- 8 592 108 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant un taux d'exercice des DPS de 43% ;
- 7 422 404 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre réductible ;
- 229 148 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre libre hors engagements de garantie¹

Le taux de service des demandes à titre irréductible, réductible et libre hors engagements de garantie s'élève à 100%.

Dans la mesure où l'ensemble des souscriptions à titre irréductible, réductible et libre (hors engagements de garantie) ne couvre pas l'intégralité du montant initial de l'Augmentation de Capital, la Société a décidé d'appeler l'intégralité des engagements de garantie² contractés par les actionnaires historiques qui s'étaient engagés à souscrire les Actions Nouvelles non souscrites à l'issue de la période de souscription, à hauteur de 3 000 000 Actions Nouvelles représentant un montant de 600.000€.

Ainsi, conformément à leurs engagements de souscription et de garantie, les actionnaires historiques ont apporté leur soutien à l'opération selon les proportions suivantes :

Nom	Montants souscrits au titre de leur engagement	Montants souscrits au titre de la garantie	Total ³
Famille SALLE – PASQUIER ⁴	650 000 €	350 000 €	1 000 000 €
Famille MAURICE ⁵	1 100 000 €	200 000 €	1 300 000 €
Famille BELLANGER ⁶	550 000 €	50 000 €	600 000 €
JEMA FINANCES	100 000 €		100 000 €
Total	2 400 000 €	600 000 €	3 000 000 €

	Nb de titres alloués	Montants correspondants
Souscriptions à titre irréductible, réductible et libre ⁽¹⁾	16 243 660	3 248 732 €
Souscriptions au titre de la garantie ⁽²⁾	3 000 000	600 000 €
	19 243 660	3 848 732 €

(1) Hors engagements de garantie des actionnaires historiques pour 600k€

(2) Les engagements de garantie ont été souscrits à titre libre dans le résultat global

Ainsi, l'Augmentation de capital avec maintien du DPS s'élève un montant brut global de 3.848.732 euros et se traduit par l'émission de 19 243 660 actions nouvelles émises au prix de 0,20 €, par action, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 962.183 euros, assortie d'une prime d'émission de 2.886.549 euros.

¹ La souscription à titre libre incluant les engagements de garantie s'élève à 3 229 148 Actions Nouvelles

² Souscrits à titre libre

³ Dont 773K€ à souscrire en espèce et le solde par compensation de créances (certains actionnaires historiques ayant consentis des avances en compte courant dont ils se serviront pour souscrire par compensation de créance)

⁴ Par l'intermédiaire des sociétés PASSI, NACIA, PH CONSEILS, KILTRAN et de Bruno Sallé

⁵ Par l'intermédiaire de la société LOUISM et Louis Maurice

⁶ Par l'intermédiaire de la société Foncière Immobilière Parisienne

Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles interviendra le 30 juillet 2026. À l'issue du règlement-livraison, le capital social d'OKWIND s'élèvera à 1 377 833 €. Il sera divisé en 27.556.660 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,05€ représentant 32.240.265 droits de vote théoriques.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société. Elles feront l'objet d'une admission aux négociations sur Euronext Growth Paris à compter du 30 juillet 2026, sur la même ligne de cotation que les actions existantes, sous le même code ISIN FR0013439627 – mnémonique ALOKW.

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société, préalablement à l'Augmentation de capital, les actions composant le capital et les droits de vote se répartissaient de la façon suivante :

Détention	Titres	% Titres	Droits de vote	% Droits de vote
Famille SALLE - PASQUIER	1 471 669	17,7%	2 938 838	22,6%
Famille MAURICE	1 295 880	15,6%	2 590 801	19,9%
Famille HEULOT	886 494	10,7%	1 771 479	13,6%
Famille BELLANGER	458 628	5,5%	917 256	7,1%
Actionnaires historiques (*)	579 251	7,0%	1 158 502	8,9%
Actionnaires salariés	46 416	0,6%	50 416	0,4%
Autres actionnaires nominatif	60 042	0,7%	73 239	0,6%
Sous-Total Nominatif	4 798 380	57,7%	9 500 531	73,1%
Actionnaires flottant	3 496 074	42,1%	3 496 074	26,9%
Autodétention	18 546	0,2%	-	0,0%
Total	8 313 000	100%	12 996 605	100%

(*) autres que familles Sallé-Pasquier, Maurice, Heulot et Bellanger

À la connaissance de la Société, à la suite de l'Augmentation de Capital, les actions composant le capital social et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

Détention	Titres	% Titres	Droits de vote	% Droits de vote
Famille SALLE / PASQUIER	6 471 669	23,5%	7 938 838	24,6%
Famille MAURICE	7 795 880	28,3%	9 090 801	28,2%
Famille HEULOT	886 494	3,2%	1 771 479	5,5%
Famille BELLANGER	3 458 628	12,6%	3 917 256	12,2%
Actionnaires historiques (*)	579 251	2,1%	1 158 502	3,6%
Actionnaires salariés	46 416	0,17%	50 416	0,2%
Autres actionnaires nominatif	60 042	0,2%	73 239	0,2%
Sous-Total Nominatif	19 298 380	70,0%	24 000 531	74,4%
Actionnaires flottant	8 239 734	29,9%	8 239 734	25,6%
Autodétention	18 546	0,1%	-	0,0%
Total	27 556 660	100%	32 240 265	100%

(*) autres que familles Sallé-Pasquier, Maurice, Heulot et Bellanger

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire détenant 1% du capital et ne souscrivant pas à l'Augmentation de Capital

L'incidence de l'Augmentation de Capital sur la participation d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social préalablement à l'opération et ne souscrivant pas à celle-ci est la suivante :

Participation d'un actionnaire détenant 1% du capital avant l'Augmentation de Capital	Base Non-diluée	Base diluée
Avant émission des Actions Nouvelles	1%	0,97%
Après émission de 19 243 660 Actions Nouvelles (soit 96,45% de l'Augmentation de Capital)	0,30%	0,30%

Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 31 décembre 2025, soit 5,8 M€, et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 8 juillet 2026, soit 8 313 000 actions existantes) est la suivante :

Quote part dans les capitaux propres par action	Base Non-diluée	Base diluée ⁷
Avant émission des Actions Nouvelles	0,71€	1,04€
Après émission de 19 243 660 Actions Nouvelles (soit 96,45% de l'Augmentation de Capital)	0,35€	0,46€

Rappel des autres modalités de l'Augmentation de Capital

Cadre juridique de l'Augmentation de Capital

Faisant usage de la délégation conférée par la 3^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2026, le conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 8 juillet 2026, de mettre en œuvre la délégation qui lui a été consentie et de procéder à une augmentation de capital réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Prospectus

La présente augmentation de capital ne donnera pas lieu à un Prospectus approuvé par l'AMF dans la mesure où le montant maximum de l'Offre calculé sur un période de 12 mois ne dépasse pas 12.000.000 €.

Retrouvez toutes les informations et la documentation relative à l'Augmentation de Capital sur (www.OKWIND.com)

⁷ En tenant compte des obligations convertibles

Facteurs de risque

L'attention des investisseurs est attirée sur le rapport financier annuel 2025, disponible sur le site internet de la Société et plus particulièrement sur les risques qui y sont décrits (au §1.3 du rapport de gestion) ainsi que sur les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 concluant à l'impossibilité de certifier lesdits comptes. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse, étant précisé qu'il existe un risque de dilution complémentaire en cas de nouvelle émission d'actions.

Pour mémoire les risques spécifiques liés à l'Augmentation de Capital sont les suivants :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Assemblée générale Annuelle du 24 juillet 2026

Il est précisé que l'Assemblée Générale Annuelle de la Société s'est tenue le 24 juillet dernier et a approuvé l'ensemble des résolutions soumises au vote dont les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025.

Prochaine publication financière

Résultats semestriels 2026 et chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2026 le 22 octobre 2026

À propos du Groupe OKWIND

Fondé en 2009 par Louis Maurice, Président du Conseil d'administration, le Groupe français OKWIND est l'expert de l'autoconsommation énergétique individuelle et collective. Son approche globale et sa technologie de pointe visent à renforcer l'autonomie et l'efficacité énergétique des agriculteurs, entreprises et collectivités. Chaque jour, le Groupe OKWIND œuvre ainsi au déploiement d'une énergie locale, maîtrisée, stable, bas carbone et respectueuse des territoires pour accélérer et optimiser la transition écologique. Le groupe conçoit, développe et déploie des solutions complètes de management de l'énergie verte (production solaire locale, autoconsommation, revalorisation des surplus, amélioration des modèles de consommations). Ainsi, en devenant producteurs-consommateurs (prosumers), les clients OKWIND peuvent générer leur propre énergie, piloter leur production et également réguler leurs process électriques. Historiquement implanté dans le Grand-Ouest à 30km de Rennes (Torcé), le Groupe OKWIND a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 23,8 M€ en 2025. Au 31 mai 2026, la Société comptait 134 employés, avec plus de 5 500 installations sur l'ensemble du territoire français. Pour plus d'informations : www.okwind.fr

CONTACTS

Groupe OKWIND

Relations investisseurs
investors@okwind.fr

NewCap

Thomas Grojean
Relations investisseurs
okwind@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations médias
okwind@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 98

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Okwind d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Okwind n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant notamment sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, le potentiel des produits ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'OKWIND estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'OKWIND qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ceux qui sont développés ou identifiés dans le rapport annuel relatif à l'exercice 2025 (chapitre 1.3) disponible sur le site internet de la Société (www.okwind.com) dans la rubrique « Investisseurs/Documentation ». Okwind ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.